

**Zeitschrift:** Energie extra  
**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie; Energie 2000  
**Band:** - (2001)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Politique d'exemplarité des collectivités publiques  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-642434>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Politique d'exemplarité des collectivités publiques



**Le canton de Fribourg** a procédé récemment à une révision complète de sa législation en matière d'énergie. La nouvelle Loi cantonale sur l'énergie est entrée en vigueur en juin 2000, le Règlement sur l'énergie début mars 2001. Ces instruments, clairs et concis, introduisent ou officialisent plusieurs concepts intéressants.

En plus d'agir en faveur d'une harmonisation intercantionale des dispositions légales sur l'énergie, le canton précise notamment l'importance d'une **politique d'exemplarité des collectivités publiques** (canton et établissements cantonaux, communes) et les mesures qui doivent être prises pour la réaliser, en particulier dans le domaine des bâtiments publics:

- Prise en compte des coûts externes lors du choix d'installations de chauffage
- Respect du standard MINERGIE pour les bâtiments neufs ou entièrement rénovés subventionnés par l'Etat
- Respect des recommandations SIA en matière de consommation d'électricité
- Suivi de la consommation d'énergie des bâtiments et de leurs exploitations, analyse annuelle de ces consommations et réalisation des améliorations dont la rentabilité est établie.

En ce qui concerne le suivi énergétique des bâtiments, le canton n'a d'ailleurs pas attendu l'entrée en vigueur du Règlement sur l'énergie pour sensibiliser les communes et leur proposer des moyens d'agir ainsi que des outils de travail. Au tout début de cette année, ce thème a en effet fait l'objet d'un Mercredi de l'énergie\*. Le logiciel **Enercompta**, développé dans le cadre du programme Energie 2000, y a été présenté et mis gratuitement à disposition de la cinquantaine de communes présentes. Ce logiciel, basé sur le tableau Excel, et d'une utilisation aisée, simplifie grandement le suivi et l'analyse des consommations d'énergie de bâtiments ou groupes de bâtiments, permettant ainsi de définir des mesures et d'en vérifier l'efficacité. Avec pour objectif ultime la rationalisation de l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments publics... et privés!

\* Rencontres organisées régulièrement en collaboration avec SuisseEnergie pour les communes et auxquelles sont conviées les autorités communales du canton.

## ENERCOMPTA

### Logiciel de comptabilité énergétique pour les immeubles communaux

La comptabilité énergétique offre des bases utiles pour une gestion immobilière soucieuse de l'efficacité énergétique, ce qui implique l'enregistrement systématique de la consommation d'énergies des bâtiments.

L'introduction de cette comptabilité permet d'obtenir toutes sortes de précisions et d'entreprendre des contrôles ciblés. Des économies d'énergies de l'ordre de **10%-20%** sont envisageables. Des mesures ciblées et à long terme permettent d'augmenter encore le potentiel énergétique.

Le coût pour le classeur mode d'emploi (avec exemple) et la disquette qui tourne sur Excel est de Fr. 100.-- HT. Gratuit pour les communes fribourgeoises et vaudoises qui en font la demande.

#### Commandes et renseignements:

SuisseEnergie pour les communes c/o Bio-Eco, Mme B. Dufour-Fallot, tél. 021/861 00 96

## Mesures promotionnelles du canton de Fribourg en 2001

• Prog. de promotion du standard MINERGIE	Villa neuve: Villa assainie: Locatif neuf: Locatif assaini: Administratif neuf: Administratif assaini:	Fr. 40.-/m <sup>2</sup> SRE Fr. 20.-/m <sup>2</sup> SRE Fr. 30.-/m <sup>2</sup> SRE Fr. 20.-/m <sup>2</sup> SRE Fr. 30.-/m <sup>2</sup> SRE Fr. 20.-/m <sup>2</sup> SRE
• Prog. de promotion des installations de chauffage au bois	Fr. 100.-/MWh d'énergie utile produite	
• Prog. de promotion des capteurs solaires thermiques	Fr. 1'000.- + Fr. 180.-/m <sup>2</sup> Dès 4 m <sup>2</sup> , Exclus capteurs pour piscines et séchage du foin	
• Prog. de promotion des capteurs solaires photovoltaïques	Fr. 3'000.-/KWP Dès puissance supérieure ou égale à 1 KWP	
• Mesures connexes (prestations de tiers), Information formation, mandats d'expertises et d'études diverses	Selon le cas	

### Renseignements

Service des transports et de l'énergie, Rue Joseph-Piller 13, 1700 Fribourg, S. Boschung, 026/305 28 41